



Foire aux questions IPACK

publié le 30/09/2025 - mis à jour le 07/12/2025

Descriptif :

Vous trouverez ici une série des questions les plus fréquemment posées et des propositions de réponse pour chacun d'elles

Sommaire :

- Accès ipack
- Certification
- Cas des cités scolaires

● Accès ipack

Je ne trouve pas IpackEPS

Suivre le lien : <https://ww2.ac-poitiers.fr/eps/spip.php?article982>

J'ai un message d'erreur qui m'empêche d'ouvrir Ipack

Si Ipack n'est pas verrouillé (période de vacances estivales) il suffit en général de fermer son navigateur (chrome, firefox, edge, ...) et de le redémarrer en vous reconnectant à ARENA.

Je suis dans 2 établissements et je n'en vois qu'un

Ipack puise ses informations dans les listes du rectorat, donc plusieurs cas peuvent expliquer ce dysfonctionnement :

- Vous êtes en tout début d'année et votre direction n'a pas fait remonter ses listes
=> patienter et éventuellement vérifier auprès de la direction.
- Vous êtes affecté dans un établissement et ne faites que des vacances dans un autres (en UFA par ex)
=> contacter le correspondant académique.
- La mise à jour périodique des listes du rectorat dysfonctionne
=> patienter jusqu'à ce que ce soit réglé.

Je ne vois aucun établissement dans ipack

- Ce problème concerne en général les collègues juste mutés. Il se peut qu'en vous connectant avec l'identifiant et le mot de passe, vous fassiez appel à l'adresse mail de votre académie précédente. Par exemple, vous venez de Créteil, et au lieu de vous connecter en ac-poitiers.fr, votre identifiant vous logue en ac-creteil.fr

Le cas échéant, vous vous connecterez au service ARENA de l'académie de Créteil. Il est alors normal que Ipack ne vous trouve pas d'établissement d'affectation.

=> Essayer de vous connecter, non pas avec l'identifiant mais avec votre adresse académique complète.

Par exemple, au lieu de taper M. DUPONT et votre mot de passe, essayez martin.dupont@ac-poitiers.fr + le mot de passe.

Je suis enseignant dans une MFR / CFA et je n'ai pas d'accès ipack

Il faut envoyer au correspondant académique un mail avec votre nom, prénom, date de naissance et email professionnel.

● Certification

En CAP, une classe se partage en plusieurs protocoles

Comme c'était le cas auparavant, il faut créer autant de protocoles que de combinaison d'APSA et donc autant de groupes.

Ex : dans le module "Groupes", créer un groupe Terms_CAP_1, Terms_CAP_2, ..., affectez les couples d'APSA à évaluer et vous verrez vos groupes apparaître dans vos protocoles. Il suffira alors de modifier les dates d'évaluation et de rattrapage.

ATTENTION : dans le module "Classes" =>"Organisation des classes", il faudra passer la classe en "Mode groupe" et non en "Mode seul ou Mixte" sinon la classe apparaîtra dans vos protocoles en plus des groupes.

Nous avons plusieurs dates de rattrapage à entrer

Pour l'instant Ipack ne permet pas de rentrer plusieurs dates ou des périodes de rattrapage.

Quid des protocoles adaptés ?

Pour les protocoles adaptés, il faut créer un groupe spécifique, attribuer l'APSA qui devra être déclarée en certification adaptée (dans le module APSA), puis y affecter les élèves concernés.

Impossible de téléverser un référentiel d'une APSA académique

C'est normal. Ipack se conforme stricto sensu aux textes officiels. C'est derniers stipulent que les référentiels des APSA académiques sont fournis par l'académie et non par l'établissement. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de bouton "Envoyer". Pas d'inquiétude, même si l'icône reste rouge, ce n'est pas bloquant.

● Cas des cités scolaires

Nous avons une section qui recrute sur 2 établissements (ex : LP + LGT)

Il faut que votre section soit créée dans les 2 ipacks des 2 établissements et que les élèves soient affectés dans celle qui est propre à leur établissement.

Nous avons des groupes d'AS qui recrutent sur 2 établissements (ex : LP + LGT)

Il faut créer 2 groupes d'AS différents, dans les 2 ipacks et que les élèves soient affectés dans celui qui est propre à leur établissement.

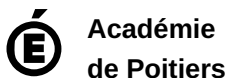
Est-il possible d'utiliser les installations créées dans l'autre établissement ?

Malheureusement non, il faut créer les installations pour tous les établissements de la cité scolaire.

Les sections sportives scolaires et les Classes Sports Etudes

Démarche pour ouvrir une SSS ou une CSE [↗](#)

Démarche pour Renseigner le projet annuel de SSS ou CSE [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.